



## **Pas question que Montréal (et plus particulièrement l'est de Montréal) perde une circonscription électorale!**

Mémoire sur la délimitation de la carte électorale du Québec  
présenté à la Commission de la représentation électorale

La Coalition montréalaise des Tables de quartier (CMTQ) regroupe les 32 tables de concertation en développement social situées sur l'île de Montréal. Ces 32 tables de quartier rassemblent des organismes communautaires, des institutions et des citoyens·nes qui unissent leurs efforts afin de travailler à l'amélioration des conditions de vie de la population de nos quartiers.

Favorisant la participation citoyenne pour agir sur le développement de chaque milieu, notre réseau organise à chaque élection québécoise, municipale ou fédérale des assemblées citoyennes permettant aux candidats et candidates de rencontrer la population et les organismes afin de discuter des enjeux qui les préoccupent et des programmes de chacun·e. Il s'agit d'une très belle contribution à la vie démocratique montréalaise et québécoise.

C'est à partir des expériences du terrain et de la connaissance fine des quartiers historiques et sociologiques de Montréal que la CMTQ prend aujourd'hui la parole sur le projet de révision de la carte électorale qui nous est présenté.

### **1. Rien ne justifie que Montréal perde une circonscription et un·e élu·e**

D'entrée de jeu, nous avons été très surpris d'apprendre que la nouvelle délimitation de la carte électorale ferait perdre une circonscription sur l'île de Montréal.

Après avoir pris connaissance des arguments à la base de la décision de la Commission de la représentation électorale, nous n'avons pas été convaincus qu'il y avait péril en la demeure et qu'une si grande iniquité existait pour qu'on justifie une telle décision.

La détermination de la moyenne du nombre d'électeurs·trices par circonscription est somme toute une simple formule mathématique : le nombre total de la population électorale au Québec divisé par le nombre de circonscriptions actuelles. La moyenne est ainsi établie à



INFO@CMTQ.ORG  
514.721.4019



5675 LAFOND  
MONTRÉAL (QC) H1X 2X6



TABLESDEQUARTIERMONTREAL.ORG

50 694 personnes par circonscription. Et le seuil minimal permis est de 25% en bas de cette moyenne, soit 38 021 personnes dans une circonscription.

Or, comme indiqué en page 53 du Rapport préliminaire, les circonscriptions visées par les changements dans l'est de Montréal sont loin de rejoindre cette cible minimale :

Anjou-Louis-Riel est à 41 964 électeurs-trices actuellement;

Camille-Laurin à 49 559;

Gouin à 42 222;

Hochelaga-Maisonneuve à 40 557;

Pointe-aux-Trembles à 40 632 (mais n'est pas touchée par les changements);

Rosemont à 52 571 (et est très touchée par les changements)

Viau à 39 936 (c'est la plus près du minimum fixé).

La situation n'est donc pas si catastrophique, à un point tel qu'il faudrait amputer la représentation démocratique de Montréal à l'Assemblée nationale.

De plus, comme la répartition se fait à partir de la population électorale et non pas de la population qui y habite, Montréal est particulièrement désavantagé puisque c'est notre région qui accueille (avec plaisir et très fièrement) la grande majorité des personnes immigrantes, des personnes à statut temporaire, des personnes demandeuses d'asile et des réfugiés-es.

Cette posture axée sur la population électorale fait fi des courants migratoires et ne tient pas compte des personnes qui s'inscriront dans l'avenir sur la liste électorale. « On peut évaluer à un peu moins de 200 000 le nombre de personnes qui, à l'est de l'île de Montréal, passent ainsi sous le radar de la Commission de la représentation électorale. » (L'Est de Montréal encore victime d'une iniquité, Christian Yaccarini, Le Devoir, 30 octobre 2023)

En fait, il faudrait peut-être plutôt envisager une mise à jour de la représentativité électorale au Québec en réfléchissant aux conditions permettant à des élus-es de bien représenter leurs électeurs-trices et en adaptant le nombre de circonscriptions à la réalité de 2023. Le nombre de circonscriptions actuelles a été établi en 1985 et la croissance démographique n'a pas été prise en compte depuis ce temps. Ne serait-il pas plus logique d'adapter le système actuel en tenant compte des 2 millions d'électeurs-trices depuis 1985 et d'une valorisation du rôle de député-e plutôt que de faire des contorsions sociologiques et historiques de territoires?



## 2. L'est de Montréal écope encore une fois

Si c'est la communauté au complet de Montréal qui perd une circonscription, c'est toutefois l'est de Montréal qui en subit les principaux contrecoups. L'est de Montréal se mobilise depuis plusieurs années afin de revitaliser et de développer son territoire, et de réparer les iniquités du passé en matière de transport collectif, de logements, d'aménagement urbain et d'infrastructures. Les enjeux sont immenses et nécessitent la contribution de tout le monde y compris des élus·es.

D'ailleurs, notons que tous ces projets de développement auront un impact significatif... sur une croissance de la population de l'est dans les prochaines années. Alors, pourquoi retirer dès maintenant une circonscription?

Le signal qui est lancé avec la nouvelle délimitation de la carte électorale, c'est qu'un territoire sous-équipé qui se bat pour son développement comptera sur un·e député·e en moins pour assurer la représentation politique à Québec.

À cet égard, nous tenons à dire que nous sommes solidaires de la population gaspésienne qui vit aussi des enjeux majeurs de développement et à qui on propose également la disparition d'une circonscription. Dans les deux cas, ce sont des reculs sur le plan démocratique.

## 3. Le non-respect des caractéristiques historiques et sociologiques

Enfin, comment passer sous silence l'impact de cette décision du retrait d'une circonscription sur certains quartiers historiques de Montréal. Les changements n'ont pas le même impact profond sur toutes les circonscriptions, mais nous pensons surtout à la circonscription de Rosemont, à celle de Gouin et à celle d'Anjou-Louis-Riel qui subissent le plus les impacts de cette nouvelle délimitation.

Malgré la prétention invoquée dans le Rapport préliminaire à l'effet que les changements respectent ces caractéristiques, nous pouvons vous assurer que ce n'est pas le cas. Les réalités d'Anjou et de Rosemont ne sont pas les mêmes. Le redécoupage ne concorde pas avec les limites classiques des quartiers sociologiques de Rosemont et de La Petite-Patrie. Nous doutons sérieusement du sentiment d'appartenance qu'auront plusieurs personnes dans un futur Rosemont-Anjou-Louis-Riel... Nous sommes bien placés pour le savoir, Montréal est composé d'une multitude de quartiers qui se sont développés au fil de l'histoire et qui en font de petites municipalités. Et les circonscriptions doivent préserver cette proximité.



En page 15 du Rapport préliminaire on nous rappelle les facteurs qui doivent être pris en compte pour respecter les communautés naturelles et, très honnêtement selon notre expérience, nous ne croyons pas que celles-ci sont respectées :

- Les frontières naturelles du milieu ;
- Les territoires des municipalités locales et des quartiers urbains ;
- Le sentiment d'appartenance des citoyennes et citoyens ;
- La communauté d'intérêts ;
- Les pôles de développement régionaux ;
- Le patrimoine culturel et historique ;
- Les différentes limites administratives.

La représentation effective est un principe important, mais les caractéristiques géographique, historique et sociologique le sont tout autant tout comme la volonté de donner aux une représentation politique efficiente aux citoyens·nes.

Pour toutes ces raisons (représentativité électorale de Montréal, iniquité envers l'est de Montréal, histoire, géographie et sociologie du milieu), nous vous demandons de ne pas aller de l'avant avec les modifications proposées.

Yves Bellavance  
Directeur général  
Coalition montréalaise des Tables de quartier

Montréal, le 1<sup>er</sup> novembre 2023

